

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue à huis clos, par téléconférence et enregistrée, le **1^{er} février 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

14-21

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

| SALAIRES et DÉDUCTIONS | |
|--------------------------------------------|-----------|
| Remise Fédérale | 166.40 |
| Remise Provinciale | 1 273.01 |
| Patinoire | 1 754.60 |
| Administration | 3 358.60 |
| Coordonnateur en loisir | 3 047.80 |
| Eau potable & Aqueduc | 1 460.28 |
| Eau usée & Égout | 22.64 |
| Voirie | 384.88 |
| RÉSEAU ROUTIER | |
| Entretien hiver route Ste-Jeanne | 1 890.00 |
| Article quincaillerie, outil, piles, gants | 9.18 |
| Enlèvement de la neige (2/6) | 25 407.56 |
| Essence, huile et diesel | 359.08 |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES | |
| Collecte ordure et récupération (6/6) | 1 888.84 |
| LOISIR INTERMUNICIPAL | |
| Téléphone cellulaire | 46.96 |
| Frais de déplacement déc 2020 | 99.20 |

| DIVERS | |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| Électricité (éclairage public) | 306.05 |
| Électricité (bassin d'épuration, route 297) | 642.31 |
| Électricité (centre municipal, 120 rue Principale) | 1 724.91 |
| Électricité (bureau, 117 rue Principale) | 546.59 |
| Électricité (puit, 54 chemin Kempt) | 645.05 |
| Électricité (patinoire, 15 rue Fraser) | 594.17 |
| Électricité (garage, 270 route 132) | 1 645.80 |
| Électricité (réservoir, route de la Montagne) | 38.70 |
| Téléphone (bureau, centre sportif, puit) | 385.14 |
| Téléphone (cellulaire) | 31.82 |
| Fond d'information du territoire | 20.00 |
| Frais de postes (journal) | 54.76 |
| Frais de poste (analyse d'eau potable et usée) | 179.28 |
| Papeterie et fourniture de bureau | 266.12 |
| Mutuelle prévention santé-sécurité 1er versement | 285.04 |
| Réparation chauffage garage municipal | 97.73 |
| Honoraires informatique et téléphonie IP (MRC) 2020 | 225.61 |
| Honoraires service génie (MRC) 2020 | 6 525.53 |
| Frais de poste (timbres) | 211.55 |
| Réparation buts hockey+ achat rondelle et bâton | 109.92 |
| Revenu Québec ajustement | 151.43 |
| Frais license Wondershare (enregistrement réunion) | 41.05 |
| MRC quote-part 2021 | 25 600.43 |
| Service informatique comptabilité 2021 No 138-20 | 5 962.61 |
| Entente redevances carrière (La Rédemption) No 17-20 | 10 197.56 |
| Entente redevances carrière (Saint-Cléophas) No 19-20 | 10 197.56 |
| | |

107 855.75

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

15-21**ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

16-21 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 75,00\$ pour l'album des finissants de l'École secondaire de Sayabec.

Maire

17-21 **DON**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à Les Amirams de la Vallée.

Maire

18-21 **RÔLE DE PERCEPTION**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la confection du rôle de perception de taxes pour l'année 2021.

Maire

19-21 **ACHAT TIMBRES ET ENVOI RECOMMANDÉ**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de timbres pour les comptes de taxes 2021 et l'envoi de lettre pour vente pour taxes par courrier recommandé.

Maire

20-21**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)****Dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles**

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL 2020) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste la véracité des frais encourus pour l'année civile 2020 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivants :

| | |
|------------------------|---------------|
| 1- Entretien d'été : | 63 142,00 \$ |
| 2- Entretien d'hiver : | 111 419,00 \$ |
| 3- Investissement : | 0,00 \$ |

Maire
21-21**ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE****Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2021.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

22-21**ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE****Site de Les Constructions Jalbert & Pelletier**

Il est proposé Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2021.

Cette entente consiste à un partage de 70% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire
23-21**ENTENTE MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE****Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2021.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de Saint-Cléophas.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de Saint-Cléophas.

Maire

24-21

PERMIS D'INTERVENTION MTO

ATTENDU que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer lesdits permis d'intervention.

Maire

25-21

CONSEIL ADMINISTRATION OMH

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Suzie Boudreau et Monsieur Paul Lepage au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour une durée de trois ans.

Maire

26-21

ENTENTE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- 1- Confirme une participation financière de 6 087,43\$ pour l'année 2021 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia;
- 2- Délègue Madame Diane Parent, Monsieur Maxime Anctil et Monsieur Paul Lepage comme représentants de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement l'Association pour l'avenir de Saint-Moïse;
- 3- Mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement;
- 4- Autorise Monsieur Paul Lepage, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

Maire

27-21

VAL D'IRENE

Il est proposé par et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse offre une journée de sport de glisse aux résidants de Saint-Moïse pour la saison hivernale 2020-2021.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h10.

Président

Secrétaire